

MAIRIE DE



4 Place de l'Eglise
36230 ST DENIS DE JOUHET

☎ 02.54.30.70.19 Fax : 02.54.30.71.37

Email : mairie.sd.jouhet@wanadoo.fr

Site : www.saintdenisdejouhet.fr

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

DU 12 FEVRIER 2016

Le conseil municipal s'est réuni le douze février deux mille seize à 20 H 30 à la mairie sous la présidence de Monsieur Bruno SIMON, maire.

Etaient présents : Mmes MM SIMON, PERRIN, DENIS, ROBERT, CHAUSSE, LABESSE, BOUQUIN, MENET, CHIAPPE, BERGER

Absent(s) excusé(s) : M DUVIGNAC donne pouvoir à M SIMON

Secrétaire : M CHIAPPE

Ordre du jour :

- Demandes de subvention DETR
- Demande de subventions pour voyage scolaire
- Contrat-groupe assurance du personnel
- Création d'emplois saisonniers
- Extension du périmètre du syndicat des eaux de l'Auzon
- Demande de « Lantier Transports »
- Rectification cadastrale d'un lieudit
- Questions diverses

DEMANDES DE SUBVENTIONS DETR

Le conseil municipal décide de demander des subventions Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux afin d'aider au financement de l'aménagement d'un parking pour la salle des fêtes et pour la réfection et le réaménagement de la place de l'église.

SUBVENTIONS POUR VOYAGE SCOLAIRE

Le conseil vote la somme de 40 € par élève afin que trois enfants de la commune participent à une voyage scolaire en Angleterre.

CONTRAT GROUPE ASSURANCESDU PERSONNEL

L'actuel contrat groupe d'assurances du personnel arrive à échéance le 31 décembre 2016. Le conseil municipal charge le Centre de Gestion de souscrire pour son compte un contrat groupe d'assurances pour le personnel. Le conseil se prononcera définitivement sur l'adhésion au contrat en fonction des conditions proposées.

CREATION D'EMPLOIS SAISONNIERS

Le conseil décide la création d'un emploi saisonnier pour une durée maximum de 6 mois consécutifs aux services voirie et espaces verts.

Un autre emploi saisonnier est créé où des jeunes de la commune seront embauchés à des dates différentes. Seuls les candidats âgés de plus de 16 ans seront embauchés.

PERIMETRE DU SYNDICAT DES EAUX DE L'AUZON

Le conseil donne un avis favorable au rattachement de la commune de MEASNES auprès du Syndicat des eaux de l'Auzon.

RECTIFICATION DU NOM D'UN LIEUDIT

Le conseil décide que l'orthographe d'un lieudit de la commune serait « Les Laumais ».

LUTTE CONTRE LES RAGONDINS ET LES RATS MUSQUES

Le conseil décide de signer une convention avec l'Association de Gestion et de Régulation des Prédateurs de l'Indre et décide de lui attribuer une somme de 100 € qui servira à la gestion de cette opération ainsi qu'à la rémunération des piégeurs de la commune participant à cette lutte.

SITE INTERNET

Le conseil décide d'adhérer à « Campagnol » pour l'hébergement et la mise à jour du site internet.

Saint Denis de Jouhet
Le 17 février 2016

Le Maire
Bruno SIMON